

Résumé

concernant la modification ponctuelle de la partie graphique du PAG – « Adaptation de la partie graphique »

La commune de Mamer souhaite modifier ponctuellement la partie graphique de son Plan d'Aménagement Général (PAG).

La présente modification ponctuelle du plan d'aménagement général (PAG) vise à redresser des erreurs matérielles sur la partie graphique.

- Adapter la hachure « zone soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier » pour la surface M5 ; un petit triangle en est dépourvu.
- Reclassez le petit triangle actuellement en HAB-2 en MIX-u pour redresser une erreur matérielle et ainsi être conforme à la représentation graphique du PAG de la commune sur le site de l'Administration du cadastre et de la topographie (géoportail.lu).
- Fusionner les cases reprenant le degré d'utilisation du sol pour la surface M9 ; MIX-u / HAB-2.
- Déplacer le « couloir pour projets de mobilité douce » au nord de la surface M9.

Les schémas directeurs M5 et M9 sont adaptés en conséquence.